



**Focus sur .... le Luxembourg et les Pays-Bas : des objectifs ambitieux dans le domaine de la finance verte et durable. Les deux pays peuvent compter sur une mobilisation importante des pouvoirs publics, en soutien des actions menées par les acteurs privés.**

*Les autorités luxembourgeoises, qui entendent positionner leur pays comme un centre d'excellence en matière de finance durable et comme leader en Europe dans ce domaine, ont bâti depuis 2015 un écosystème favorable autour de toute une série d'initiatives : groupe de travail rassemblant le gouvernement et le secteur financier (Climate Finance Task Force) ; feuille de route pour la finance durable établie en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ; dispositifs publics-privés visant à maximiser l'impact des financements dans la lutte contre le changement climatique, à l'image de la plate-forme commune avec la Banque européenne d'investissement ou encore de l'Accélérateur international du financement climatique ; labellisation spécifique pour améliorer la transparence des investissements verts ; cadre légal pour un nouveau type de lettres de gage axées sur les énergies renouvelables... De nouvelles initiatives ont par ailleurs été annoncées.*

*Aux Pays-Bas, les autorités cherchent aussi à fixer des règles favorables au financement durable, en cohérence avec l'Accord national sur le climat de juin 2019 (qui liste près de 600 mesures) : le ministère des Finances a ainsi publié un document en mai 2019 fixant les priorités pour le développement du marché des financements verts et la banque centrale coordonne une plate-forme nationale sur la finance durable associant les principaux acteurs du secteur financier. Le gouvernement mobilise par ailleurs des mécanismes d'incitation fiscale pour le financement de projets verts (Green Project Schemes) et élabore de nouveaux mécanismes de cofinancement : la nouvelle banque publique d'investissement Invest-NL, qui vient d'être lancée, et le nouveau plan d'investissements sur lequel travaille le gouvernement, seront fortement consacrés au financement de projets dans le domaine de la transition énergétique.*

*Les deux pays ont par ailleurs en commun d'avoir recours à des obligations souveraines vertes : une première émission de 5,9 Md€ a été réalisée en mai 2019 par le gouvernement néerlandais, tandis que le Luxembourg prévoit de le faire à partir de 2020, pour un montant maximum de 1 Md€, afin de soutenir les investissements dans les domaines écologique, climatique et social.*

*Le secteur privé est également très mobilisé. Au Grand-Duché, la Bourse de Luxembourg est précurseur en matière de finance verte et durable, avec la création du Luxembourg Green Exchange (LGX), la première plateforme mondiale de cotation exclusivement dédiée aux obligations vertes et durables et qui cote aujourd'hui plus de la moitié de ces obligations dans le monde. Le secteur des fonds, particulièrement développé au Luxembourg, met en avant son investissement croissant dans la finance verte et durable (première part de marché - 39% - des fonds d'investissement responsables en Europe). Aux Pays-Bas, le secteur financier est également de plus en plus impliqué, notamment dans l'évaluation, la communication et la réduction de l'empreinte carbone des actifs financiers, à travers la plateforme commune Platform Carbon Accounting ou encore l'engagement pour le climat signé en juillet 2019.*

## Belgique

### Croissance belge stable selon les dernières estimations de la BNB

Après une hausse de 0,4% au troisième trimestre 2019, l'activité économique a progressé au même rythme au quatrième trimestre, continuant d'être portée par la demande intérieure : les ménages ont accru leurs dépenses de consommation de 0,7 %, les dépenses publiques se sont aussi accentuées, tant sur le plan de la consommation (+0,5%) que sur celui des investissements (+1,3 %). En outre, les entreprises ont intensifié leur formation brute de capital fixe de 0,9 %. En revanche, les exportations de biens et de services se sont contractées de 0,4 %. Il en résulte une croissance économique de 1,4% en 2019. Pour rappel, sur l'ensemble de l'année 2018, le PIB de la Belgique avait connu une croissance d'1,5%, après +2,0% en 2017 et +1,5% en 2016.

Au troisième trimestre de 2019 l'économie belge a créé 23 800 emplois (+0,5% sur base trimestrielle, +1,6% sur base annuelle). Cette augmentation de l'emploi intérieur au troisième trimestre (entre début juillet et fin septembre) est la plus prononcée depuis au moins deux ans et est principalement due aux services, plus particulièrement aux services aux entreprises.

### L'absence de gouvernement fédéral n'a pas d'impact sur l'économie belge selon l'agence de notation Moody's

L'agence de notation Moody's, qui a maintenu sa note de crédit de la dette belge et sa perspective à « stable » en octobre 2019, n'est pas inquiète par le contexte des affaires courantes qui perdure depuis plus d'un an.

Cette situation n'aurait pas d'impact au quotidien dans la mesure où des gouvernements locaux sont formés (90% des investissements sont réalisés au niveau fédéré en Belgique).

L'Agence reconnaît toutefois que, compte tenu du niveau élevé de la dette publique belge et de la dérive annuelle des comptes publics, l'absence de gouvernement fédéral et de mesures pèsera sur le déficit.

### Transposition en droit belge de la directive européenne relative au détachement de travailleurs

Le Conseil des ministres a adopté un avant-projet de loi, introduisant notamment le principe de l'égalité de rémunération entre un travailleur étranger et un travailleur belge qui fournissent un travail équivalent au même endroit.

Les employeurs pourront se voir appliquer une amende pouvant aller jusqu'à 4000€ par employé en cas de non-respect. L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat et devrait entrer en vigueur le 3 juillet prochain.

## Belgique /Pays-Bas

### Un rapport récent de l'institut Clingendael s'inquiète des conséquences possibles d'une influence chinoise grandissante dans les ports européens.

Le rapport fait état de l'influence grandissante de la Chine dans les ports européens et met en garde contre le levier politique que cela peut représenter. En effet, les Chinois détiendraient déjà plus de 10% des capacités portuaires européennes. Le rachat du port du Pirée à Athènes, par l'entreprise d'Etat China Cosco Shipping, est rappelé dans ce contexte. Depuis ce rachat, la Grèce a pris, à plusieurs reprises, des positions favorables à Pékin. Clingendael laisse entendre qu'un tel scénario est possible également en Europe du Nord, alors que la Chine ne cache pas ses ambitions de relier le Nord de l'Europe aux routes de la soie. La Chine posséderait désormais 90% du terminal de conteneurs de Zeebrugge en Belgique (ainsi que des intérêts minoritaires à Anvers et Rotterdam), via les entreprises d'Etat Cosco et CMP. Combinée aux investissements dans les ports, la domination chinoise en matière de transport maritime accroît la dépendance des pays européens, la Chine pouvant réorienter ses flux de marchandises d'un pays à l'autre en vue d'exercer une influence politique. Le rapport évoque notamment le risque qu'elle joue la Belgique contre les Pays-Bas.

## Pays-Bas

### La banque centrale des Pays-Bas (DNB), ainsi que le principal bureau d'analyse macroéconomique CPB prévoient la poursuite du ralentissement de la croissance en 2020 et 2021

Elle devrait s'établir selon la publication de leurs dernières prévisions entre 1,3 et 1,4% en 2020 et 1,1% en 2021.

Ce ralentissement est notamment le résultat du recul de la demande internationale, qui devrait être en partie compensé par une demande intérieure plus vigoureuse. La combinaison d'une hausse des salaires, de la baisse des taux de l'IR et d'une baisse de l'inflation constituent en effet une base solide pour l'augmentation du pouvoir d'achat.

Cette observation pourrait être corroborée par l'observation de changements dans la politique économique du gouvernement : rééquilibrage de la politique fiscale au profit des ménages dans un budget présenté comme celui du pouvoir d'achat ; annonce de la mise en place d'un grand plan d'investissement l'an prochain ; sauvegarde momentanée des retraites complémentaires menacées ; projets de réformes destinées à rééquilibrer le marché de l'emploi...

La réalisation de ces projections reste cependant tributaire de nombreux risques potentiels pesant sur la demande domestique: retournement du marché immobilier, persistance de taux d'intérêts bas, coût de la transition environnementale notamment.

### ABN Amro rapportera son taux d'intérêt à 0% et appliquera des taux négatifs de -0,5% sur les dépôts au-dessus de 2,5 M€

A partir du 1er avril 2020, la banque ABN Amro appliquera un taux d'intérêt de 0% pour ses clients disposant d'un compte

d'épargne. Il s'agit d'une baisse avant tout symbolique, car le taux s'établit en ce moment à 0,01%.

Les clients particuliers et professionnels disposant de plus de 2,5M€ de dépôts (environ 5200 clients dans le cas d'ABN Amro) se verront appliquer un taux négatif de -0,5%.

Les banques ABN Amro, ING, Rabobank et Volksbank avaient promis récemment que les clients « normaux » seraient exemptés d'éventuels taux négatifs. Il semble que les banques ont fixé le seuil des clients « riches » à 100 000 € de dépôts. En décembre, le ministre des Finances avait refusé d'interdire les taux négatifs.

### Le fonds d'investissement Invest-NL, doté d'un capital de 1,7 Md€, a commencé ses activités en janvier

Son guichet est désormais ouvert pour des demandes de financement. Invest-NL doit d'abord pallier les carences de financements privés sur des projets risqués. Le seuil des demandes de financement a été fixé à 5 M€, et l'engagement d'Invest-NL sera plafonné à 50% moins une action, nécessitant ainsi un cofinancement majoritaire.

Dans un premier temps, le fonds se concentrera sur le financement de la transition énergétique et des *scale-ups* innovantes. Avec Invest-NL, les Pays Bas espèrent également augmenter leur taux de retour de fonds européens. Invest-NL a déjà reçu une cinquantaine de demandes de financement, dont 70% à 80% sont liées à la transition énergétique.


Le directeur général Wouter Bos, ancien ministre travailliste des Finances, espère que les premiers investissements pourront être réalisés vers la fin de cette année. Le dispositif d'investissement de l'Etat néerlandais devrait encore être prochainement renforcé par un fonds d'investissement public doté de plusieurs dizaines de milliards d'euros annoncé lors de la présentation du PLF 2020.

## Luxembourg

### Remaniement de l'équipe gouvernementale de Xavier Bettel

Etienne Schneider, Vice-premier ministre, ministre de l'Économie et de la Santé quittera ses fonctions le 4 février 2020. Il sera remplacé à l'Économie par le président actuel du parti socialiste, le député Franz Fayot. Ce dernier ne reprendra cependant pas le titre de vice-premier ministre. Franz Fayot hérite également du ministère de la Coopération et du Développement qui était dirigé par Paulette Lenert.

### A vos agendas !

 **6 et 7 février** (à confirmer) : visite des Ports de Rotterdam et d'Anvers par les sénateurs Martine Filleul et Michel Vaspart

 **12 février** : réunion du Comité des CCEF à Luxembourg

 **13 février** : Commission Internationale pour la Protection du Rhin à Amsterdam

#### Copyright

Service économique régional de Bruxelles @DGTresor\_BE  
Service économique de La Haye @FRTreasury\_NL

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse (adresser les demandes à [bruxelles@dgtresor.gouv.fr](mailto:bruxelles@dgtresor.gouv.fr)).

#### Clause de non-responsabilité

Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.